

Electricité

En 2025, nos dépenses d'électricité se sont élevées à 373 988€ en baisse d'environ 21 000€ par rapport à l'année 2024, malgré une légère augmentation de nos consommations.

Pour l'année 2026, nous prévoyons un budget de 300 000€ environ du fait de l'évolution de notre stratégie d'achat.

Chauffage

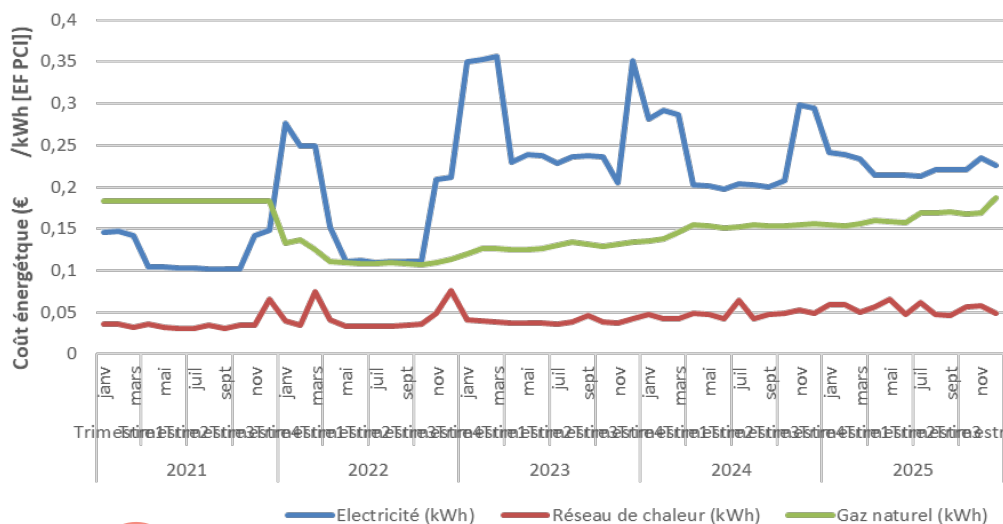
En 2025, le budget chauffage s'est élevé à 166 978€ en hausse de 11 000€ par rapport à l'année 2024, malgré une baisse de 9% de nos consommations.

Les efforts fournis en 2025, ne nous permettrons malheureusement pas d'amortir la hausse prévue en 2026. En effet, le contrat qui nous lie à la chaufferie du CHU pilotée par DALKIA prévoyait un mécanisme de revente d'énergie électrique à EDF par le biais d'une turbine de cogénération. Ce contrat passé entre DALKIA, le CHU d'Angers et EDF s'achevait en 2025 et EDF n'a pas souhaité le renouveler. Le manque à gagner représentera **un coût supplémentaire d'environ 100 000€** par an pour Les Capucins.



Gaz

Les **consommations de gaz** représentent un cout annexe de notre mix énergétique. Elles **sont stables** par rapport à 2024 et s'élèvent en 2025 à 5 126€.



Pilotage d'achats d'énergie

D'un point de vue stratégique, cela nous oblige à **repenser nos modalités d'achat d'énergie**, après être passé par un courtier pour l'achat d'électricité en 2025, nous avons sollicité le groupement d'achats RESAH pour les années 2026-2027.

Nous observons néanmoins une grande volatilité du cout de l'énergie dans un contexte d'incertitude mondiale. Au-delà de l'achat pur d'énergie, cela impacte d'autres activités : cout de transport, cout de traitement du linge, etc.

Quelques chiffres clés

1 664 683kWh d'énergie électrique consommée en 2025
373 988€ TTC d'électricité en 2025

3 005 533kWh d'énergie réseau de chaleur consommée en 2025
166 978.5€ TTC d'énergie réseau de chaleur en 2025

17 546 m3 d'eau consommé en 2025
66 274€ TTC d'eau en 2025

Actions menées



Dans ce contexte, nous menons des actions pour mieux optimiser nos consommations d'énergie.

	Coût TTC	Temps de retour sur investissement
Relamping du plateau technique adulte	15 000€	3 ans
Remplacement des baies vitrées du couloir médical	180 000€ sur trois ans	
Réduction de la température de l'eau de balnéothérapie hors période d'utilisation	0€	Immédiat
Réduction de la température de l'Arena hors période d'utilisation	0€	Immédiat

Nous agissons sur nos contrats de maintenance. Le contrat de maintenance chauffage-ventilation-climatisation passé en 2025 avec l'entreprise DALKIA, pour une durée de trois ans, prévoit l'**installation de sous-compteurs d'énergie** en divers points de nos installations en prévision de la mise en place d'un contrat d'intéressement à l'issue de celui-ci.

Nous menons également un **travail de projection de l'avenir de notre bâtiment et de nos installations**. A ce titre, un **diagnostic énergétique de l'établissement a été réalisé** par la société BATIMGIE. Celui-ci doit nous permettre de **nous projeter dans une vision à long terme** (adaptation climatique, consommation d'énergie, etc.).

De plus, dans le cadre de projets de travaux et d'investissements, nous menons des études afin de proposer des **actions de modernisation de nos installations**.

	Coût TTC	Temps de retour sur investissement
Retrofit des centrales de traitement d'air du NPTR	59 000€	9,5 ans
Réfection de la chaufferie de pédiatrie	80 000€	En cours d'évaluation et d'analyse
Audit des installations de balnéothérapie	3700€	1 an
Rénovation du circuit de filtration de balnéothérapie	77 000€	7 ans

Ces actions sont complémentaires des actions menées au quotidien par M. EL HACHEM, l'équipe technique et M. ROUAULT, conseiller en transition énergétique et écologie en santé, équipe pour optimiser le pilotage des installations par le biais du logiciel de gestion technique du bâtiment (GTB).



Décret tertiaire

L'obligation réglementaire du **Dispositif Éco Énergie Tertiaire (DEET)**, plus communément appelé « décret tertiaire », impose aux entreprises de **réduire la consommation d'énergie de leurs bâtiments abritant des activités tertiaires**. Cette obligation traduit la volonté du gouvernement d'améliorer la performance énergétique du parc français de bâtiments existants.

Il fixe une obligation de réduction :

- D'ici 2030, une **réduction de 40 %** par rapport à l'année de référence 2012
- D'ici 2040, une **réduction de 50 %** par rapport à l'année de référence 2012
- D'ici 2050, une **réduction de 60 %** par rapport à l'année de référence 2012

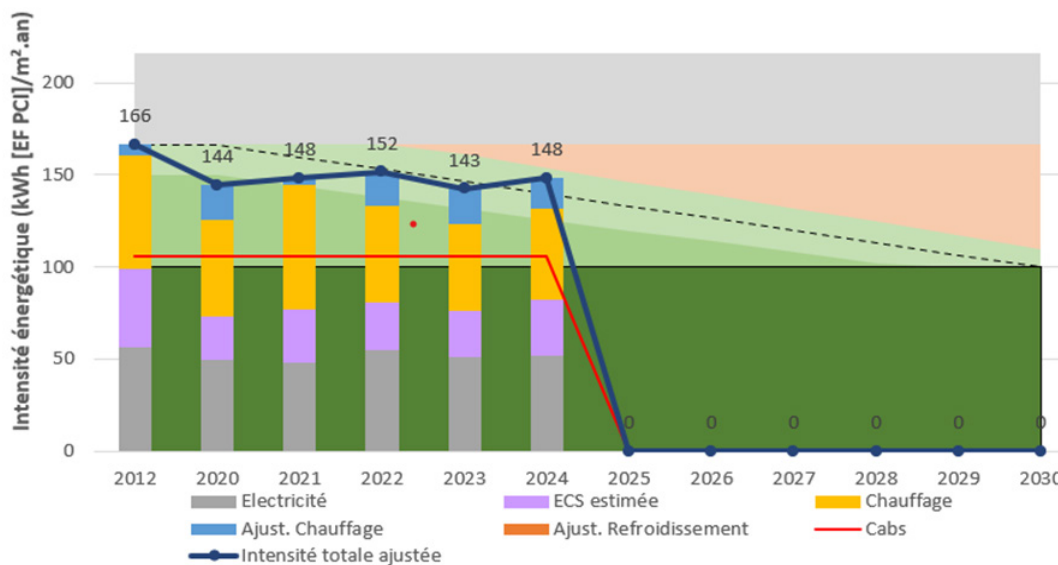


Figure 1 Évolution des consommations d'énergie par m2 au regard des attendus du décret tertiaire

Tous en action

Au-delà des actions institutionnelles, chacun est un acteur de ce changement au quotidien :

- Éteindre les lumières quand il fait jour.
- Vider sa boîte mail.
- Baisser le chauffage des bureaux vides, les soirs et weekend ou en cas d'absence prolongée.
- **Fermer les volets (et notamment les volets électriques) en fin de journée.**
- Fermer les portes des locaux climatisés.
- Éteindre les appareils en fin de journée.

Pour aller plus loin



Un atelier Fresque de l'efficacité et transition en énergétique en santé est organisé le mardi 12 mai de 14h à 17h.

Cet atelier, animé par Lucie LE FLOCH, Chargé de mission en transition énergétique et écologique en santé à la MAPES, a pour objectif de sensibiliser tous les salariés à la thématique de la transition énergétique dans un établissement de santé, de comprendre les enjeux prioritaires et les interactions pour structurer (et maintenir) une transition énergétique pérenne autour des sujets de l'énergie et de l'eau dans un établissement et d'imaginer un plan d'actions pour réduire les consommations d'énergie et d'eau avec ou sans investissement.

Les inscriptions à cet atelier sont ouvertes, écrivez à directionlogistique@les-capucins-angers.fr